

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

FCP EQUI-ACTIONS SUISSE – Parts I-EUR FR0011540574 Société de gestion : Equigest
--

Objectifs et politiques d'investissement	
--	--

OPCVM de classification « Actions Internationales »

Ce FCP a pour objectif de réaliser une performance supérieure au marché des actions suisses sur un horizon de placement d'au moins cinq ans. Le FCP n'a pas d'indicateur de référence en raison d'une gestion totalement discrétionnaire.

Le FCP n'a pas pour objectif de reproduire la performance d'un indice car le processus de gestion est fondé sur une sélection de titres par des critères fondamentaux en dehors de toute appartenance à un indice de marché. Les choix s'appuient sur des ratios fondamentaux de valorisation ou sur la détection de situations spéciales.

Aucun indice ne reflète exactement l'objectif de gestion mis en œuvre

Toutefois l'indice SLI à dividendes réinvestis (Swiss Leader Index), pourra servir d'indicateur a posteriori de la performance. L'indice SLI est l'indice des 30 principales valeurs du marché suisse cotée à la SWX Swiss Exchange, pondérées par leur capitalisation boursière flottante et capées chaque fin de trimestre à 9% pour les 4 premières et 4.5% pour les suivantes. Grâce à cette limitation, l'évolution du SLI est davantage comparable à celle des OPCVM dont la gestion est active et non benchmarkée.

Le FCP est exposé en permanence à 60% minimum au marché actions suisses de toutes capitalisations.

L'investissement porte sur des sociétés du marché suisse qui offrent, selon le gérant, une visibilité satisfaisante, une structure financière saine et un potentiel plus important que celui des marchés.

Les sociétés ne font pas obligatoirement partie de l'indice SMI. Dans cette occurrence, le gestionnaire porte une attention particulière à la liquidité du titre.

Le FCP pourra investir jusqu'à 25% en actions internationales hors Suisse

Le FCP pourra faire l'objet d'une couverture de change au moyen de contrats de change à terme ou d'options. Le risque de change contre euro pourra être couvert en totalité, partiellement ou non couvert.

Dans la limite d'une fois l'actif, le gérant se réserve la possibilité d'utiliser des futures sur indice SMI pour couvrir ou dynamiser le portefeuille en cas de fortes variations des marchés boursiers. De même, le gérant pourra utiliser des options sur actions afin de réduire ou augmenter l'exposition sur un titre en fonction de ses anticipations sur l'évolution du cours du sous-jacent dans la limite de 10% maximum de l'actif. Le niveau maximal d'exposition de l'OPCVM aux marchés pourra être porté jusqu'à 110% de son actif.

Le FCP peut être investi jusqu'à 40% maximum de son actif en obligations émises par des entreprises privées ou publiques appartenant à la Suisse ou à l'Union européenne et bénéficiant d'une notation comprise entre AAA et BB- ou non notées (les notations sont attribuées par Standard & Poor's, Moody's et Fitch).

Le FCP pourra détenir jusqu'à 10% de son actif, en parts ou actions d'OPCVM et FIA pour la gestion de sa trésorerie ou pour la diversification du risque.

Le gérant pourra avoir recours à des opérations d'acquisitions temporaires de titres (pensions) dans les limites fixées par la réglementation, jusqu'à 100% de l'actif pour les opérations d'acquisitions temporaires, dans le cadre de la gestion de trésorerie

Le FCP promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit Règlement Disclosure).

Le FCP est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil des risques du prospectus.

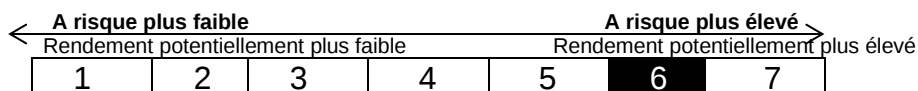
Dans le cas de son fonctionnement normal, le FCP peut se trouver ponctuellement en position débitrice et avoir recours dans ce cas à l'emprunt d'espèces dans la limite de 10% de son actif.

Conditions de souscription et de rachat : la périodicité de calcul de la valeur liquidative est quotidienne. La valeur liquidative est calculée chaque jour de bourse ouvré à l'exception des jours fériés français et des jours de fermeture des marchés français (application du calendrier d'Euronext Paris SA) et des jours de fermeture du marché suisse. L'investisseur a la faculté d'obtenir le remboursement de ses parts sur demande, auprès du dépositaire, chaque jour de bourse ouvré avant 11h30.

Le FCP capitalise son résultat net et ses plus-values nettes réalisées.

Recommandation : la durée de placement recommandée du FCP est de 5 ans. Il pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

Profil de risque et de rendement



Le niveau de l'indicateur se base sur des simulations passées en matière de volatilité. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. La catégorie de risque et de rendement associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible n'est synonyme d'investissement sans risque.

Pourquoi l'OPCVM est classé dans la catégorie [6] : Le niveau de risque de ce fonds reflète principalement le risque du marché des actions suisses sur lequel il est investi. Elle ne permet pas de garantir votre capital.

L'OPCVM peut également être exposé aux risques suivants non suffisamment pris en compte par l'indicateur de risque :

Risque de crédit : il représente le risque éventuel de dégradation de la signature ou de défaillance de l'émetteur qui pourra entraîner une baisse du cours du titre et donc de la valeur liquidative du FCP. Par ailleurs, l'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que l'investissement en titres de notation faible ou inexistante entraîne un risque de crédit accru.

- Risque de contrepartie : il mesure les pertes encourues par une entité au titre de ses engagements vis-à-vis d'une contrepartie, en cas de défaillance de celle-ci ou de son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles. Ainsi, le

défaut de paiement d'une contrepartie pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Frais

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective. Les frais et commissions servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et la distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	1%	Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas des frais inférieurs sont appliqués, l'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif de frais d'entrée et de sortie. Ils ne sont pas acquis à l'OPCVM.
Frais de sortie	1%	

Frais prélevés par l'OPCVM sur une année

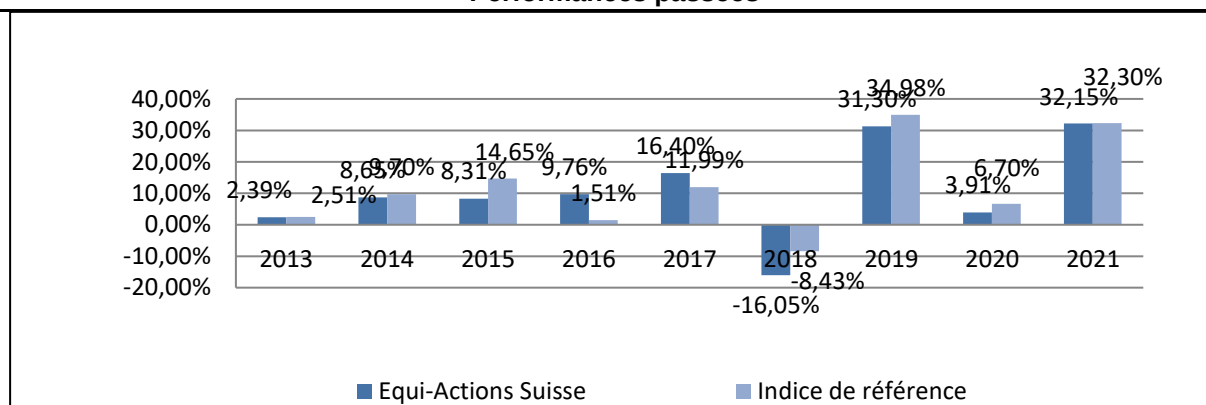
Frais courants	1,37%	Le pourcentage indiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent (frais de gestion fixes et commissions de mouvement), clos en septembre 2022. Ces frais peuvent varier d'un exercice à l'autre.
----------------	-------	---

Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances

Commission de performance	10% TTC de la surperformance au-delà de 12% annualisé.	Montant facturé au titre du dernier exercice : 0,02%
---------------------------	--	--

Pour plus d'information sur les frais, veuillez- vous référer au prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.equigest.fr

Performances passées



Les performances présentées ne constituent pas une indication fiable de performances futures. Le calcul des performances tient compte de l'ensemble des frais et commissions. Les éventuels frais d'entrée ou de sortie n'ont pas été inclus dans le calcul des performances passées. Les performances sont calculées en €U et celles de l'indice SLI en €. Equi-Actions Suisse a été créé le 16/09/13.

Informations pratiques

Le dépositaire de l'OPCVM est la Société Générale.

Le prospectus de l'OPCVM, les derniers documents annuels et périodiques sont adressés sur simple demande écrite à Equigest – 153 rue du Faubourg Saint Honoré – 75008 Paris ainsi que sur le site internet : www.equigest.fr

Les souscriptions et les rachats sont centralisés chez le dépositaire, Société Générale – 32, rue du Champ de Tir – Nantes, tous les jours jusqu'à 11 heures 30 (heure de Paris) et sont exécutés sur la base de la valeur liquidative de ce jour, calculée sur les cours de clôture du jour de la centralisation des demandes.

La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion ou du site internet : www.equigest.fr

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM ou d'un conseiller fiscal.

La responsabilité d'Equigest ne peut être engagée que sur la base des déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

L'OPCVM peut être constitué d'autres types de parts. Vous pouvez trouver plus d'informations sur ces parts dans le prospectus complet de l'OPCVM ou sur le site internet : www.equigest.fr

La politique de rémunération de la société de gestion sera disponible sur le site www.equigest.fr ou sur simple demande auprès de la société de gestion.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'AMF. Equigest est agréée en France et réglementée par l'AMF. Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 18/11/2022